



**BUT Génie électrique et
informatique industrielle
- automatisme et
informatique industrielle**

BUT GEII A2I

Code diplôme France compétences : 25120101

**CFA UNION
8 boulevard Dubreuil
91400 ORSAY**

contact@cfa-union.org / www.cfa-union.org

Mobilité internationale du CFA UNION



Cofinancé par le
programme Erasmus+
de l'Union européenne



SOMMAIRE

Vos contacts	P.2
Les dates clefs de la formation	P.3
Présentation du diplôme :	
- Condition d'admission	P.4
- Objectifs de la formation	P.4
- Compétences acquises	P.5
- Modalités d'organisation	P.6
- Modalités d'évaluation et de sanction du diplôme	P.7
- Durée de la formation	P.8
Le calendrier d'alternance	P.9
Les moyens humains	P.10
Fiche RNCP	P.11

VOS CONTACTS

♦ Contacts Pédagogiques

Responsable de la formation :

Loïc MAILLIER loic.maillier@parisnanterre.fr

Patricia GRASSIN pgrassin@parisnanterre.fr

Secrétariat pédagogique :

Karen HOUE karen.houe@parisnanterre.fr

Chargée de relations entreprise :

Christiane BOUGAN cbougan@parisnanterre.fr

Lieu de la formation : IUT de Ville d'Avray/Saint-Cloud/Nanterre
50 rue Sèvres, bâtiment l'horloge (B), 92410 Ville d'Avray

Contacts CFA

Conseiller formation : gestionnaire contrat d'apprentissage

Loubna CHIKRI 01 69 15 40 11 / 06 07 61 56 27

loubna.chikri@cfa-union.org

Service financier :

01 69 15 35 24 / 06 07 59 68 87

Hanane AABOU

hanane.aabou@cfa-union.org

Référent handicap :

01 69 15 35 12 / 06 07 58 01 14

Anna TOTH

anna.toth@cfa-union.org

Adresse postale :

CFA UNION – 8 boulevard Dubreuil – 91400 ORSAY

DATES CLEFS DE LA FORMATION



- ◆ **Recrutement**

Admission sur dossier via la procédure Parcoursup et éventuellement tests pédagogiques si nécessaire

L'accès au BUT est ouvert aux étudiants titulaires d'un bac général, d'un bac technologique STI2D, après une L1, après une première année de classe préparatoire aux grandes écoles d'ingénieur ou avec une Validation des Acquis de l'Expérience via la commission VAE de l'IUT de Ville d'Avray.

- ◆ Date de la formation:

BUT2 : 04/09/2023 au 03/09/2025

BUT3 : 04/09/2023 au 03/09/2024

- ◆ Date de la rentrée universitaire : 04/09/2023

Présentation du diplôme

➤ Conditions d'admission :

L'accès au BUT est ouvert aux étudiants titulaires d'un bac général, d'un bac technologique STI2D, après une L1, après une première année de classe préparatoire aux grandes écoles d'ingénieur ou avec une Validation des Acquis de l'Expérience via la commission VAE de l'IUT de Ville d'Avray.

Admission sur dossier via la procédure Parcoursup et éventuellement tests pédagogiques si nécessaire

➤ Objectifs de la formation :

Le BUT GEII forme en 3 ans des techniciens supérieurs et des agents de maîtrise capables de mettre en œuvre tous les domaines de l'électronique et des télécommunications, de l'électronique de puissance, de la distribution et de la conversion d'énergie, de l'informatique des systèmes industriels, des systèmes automatisés et des réseaux locaux associés.

Possibilité de poursuite d'études en licence professionnelle, école d'ingénieur, cycle universitaire (L3, Master) ou d'une insertion dans la vie professionnelle.

➤ **Les compétences acquises durant la formation**

Le BUT GEII repose sur 3 blocs de compétences communs : "conception", "vérification" qui commencent dès la 1ère année et "maintenance" qui commence en 2ème année. Les étudiants reçoivent donc une formation générale dans le domaine du génie électrique et l'informatique industrielle. La compétence "intégration" est spécifique à chacun des 3 parcours.

CONCEVOIR	Concevoir la partie GEII d'un système	<p>En adoptant une approche holistique intégrant les innovations technologiques en lien avec la stratégie de l'entreprise pour répondre un besoin client.</p> <p>En produisant l'ensemble des documents nécessaires pour le client et les différents prestataires</p> <p>En communiquant de façon adaptée avec les différents acteurs avant et pendant la phase de conception.</p>
VÉRIFIER	Vérifier la partie GEII d'un système	<p>En tenant compte des spécificités matérielles, réglementaires et contextuelles</p> <p>En mettant en oeuvre un plan d'essais et d'évaluations, dans une visée d'analyse qualitative et corrective</p> <p>En tenant compte des enjeux économiques, environnementaux et réglementaires de la société</p>
MAINTENIR	Assurer le maintien en condition opérationnelle d'un système	<p>En adoptant une communication proactive avec les différents acteurs</p> <p>En adoptant une approche holistique intégrant les nouvelles technologies et la transformation digitale</p>
INTÉGRER	Intégrer un système de commande et de contrôle dans un procédé industriel	<p>En garantissant un accompagnement client amont, aval et transverse dans une démarche qualité</p> <p>En respectant les normes et les contraintes réglementaires y compris dans un contexte international</p> <p>En gérant les réseaux industriels de communication pour une meilleure disponibilité et sécurité</p>

➤ **Modalités d'organisation de la formation**

La formation se déroule sur 3 ans organisés en 6 semestres, cela correspond à 180 ECTS. L'alternance peut être réalisée à partir de la deuxième année sur 2 ans ou en troisième année en 1 an. Le volume horaire est de 670h en BUT2 et 550h en BUT3, soit un total de 1220h sur les 2 ans de BUT en apprentissage.

Afin de tenir compte de l'acquisition de compétences en entreprise, les maquettes de formation de chaque année en alternance sont réduites de 20% du volume horaire global de l'année.

Le suivi des alternants est une modalité pédagogique qui est définie par le conseil de perfectionnement en accord avec les employeurs et prise en compte pour les enseignants dans le cadre du référentiel des équivalences horaires voté et appliqué par chaque établissement.

> **Projet professionnel**

L'activité en entreprise doit essentiellement concerner les domaines de l'électronique, de l'énergie, de l'automatisme dans les secteurs d'activités : Aéronautique, Automobile, Défense, Domotique, Électronique embarqué, Ferroviaire, Gestion de l'énergie, Objets Connectés, Production, Radiocommunication, Robotique, Santé, Spatial. Le travail en entreprise est encadré par un maître d'apprentissage désigné au sein de l'entreprise.

Un tuteur enseignant est désigné afin de suivre le travail de l'apprenti. L'engagement de formation, comprenant entre autres les missions proposées et le projet d'entreprise sert de support au rapport d'activité et à la soutenance orale de l'apprenti.

> **Modalités d'évaluation**

IV.1. Contrôle continu

Les unités d'Enseignement (UE) sont acquises dans le cadre d'un contrôle continu intégral. Celui-ci s'entend comme une évaluation régulière pendant la formation reposant sur plusieurs épreuves.

IV.2. Assiduité

L'assiduité est un élément important du contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant. L'obligation d'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la préparation du diplôme national de Bachelor universitaire de technologie est indissociable de l'évaluation par contrôle continu intégral.

Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT propose à l'établissement les modalités d'application de cette obligation. Lorsqu'elles ont une incidence sur l'évaluation, elles sont arrêtées par les CFVU de chaque établissement ou tout autre organe en tenant lieu sur proposition du Conseil de l'IUT.

IV.2.1. Règles d'assiduité

- Pour un module inférieur à 24 heures incluses : à partir de la **2nde absence justifiée ou injustifiée**, l'étudiant peut se voir refuser l'accès au contrôle et se voir attribuer la note 0.
- Pour un module supérieur à 24 heures : au-delà de la **3^{ème} absence justifiée ou injustifiée**, l'étudiant peut se voir refuser l'accès au contrôle et se voir attribuer la note 0.

De plus, au-delà de 6 demi-journées d'absences injustifiées au cours d'un semestre, le jury pourra décider de déclarer les U.E non validées, non acquises et non capitalisables pour non-respect des conditions d'assiduité.

Le nombre d'absences figure sur les bulletins semestriels.

IV.2.2. Toute absence doit être justifiée dès le retour de l'étudiant par un justificatif écrit déposé au secrétariat pédagogique du département **dans un délai de 5 jours ouvrés** (certificat médical, arrêt de travail pour les apprentis, pièce justificative pour une convocation officielle, ...). Passé ce délai, l'absence sera définitivement considérée comme injustifiée pour convenance personnelle.

Dans le cas **d'une absence supérieure à une semaine**, l'étudiant doit impérativement prévenir ou faire prévenir le secrétariat du département et faire parvenir les justificatifs dans les dix jours ouvrés suivant le début de son absence.

De manière générale, l'étudiant doit impérativement prévenir ou faire prévenir le secrétariat du département de son absence.

Dans le cas d'une absence prévue à l'avance, l'étudiant doit se rapprocher du secrétariat pédagogique de son département pour organiser les éventuels aménagements nécessaires (rattrapages, travail à la maison ...)

IV.2.3. Absence à un contrôle

Tout étudiant absent à un contrôle des connaissances se verra attribuer, a priori, la note zéro.

Si l'absence à un contrôle est justifiée dans les conditions de l'Article IV.2.2, une épreuve de rattrapage dont la nature est fixée par le corps enseignant sera organisée. Tout étudiant souhaitant y participer devra obligatoirement en faire la demande par écrit auprès du secrétariat du département dans un délai de 5 jours ouvrés suivant son retour. Dans le cas contraire, ou si l'étudiant est également absent à l'épreuve de rattrapage la note zéro sera conservée à cette épreuve.

Quels que soient les résultats obtenus par ailleurs, le non-respect des conditions d'assiduité remet en cause l'acquisition, la validation et la capitalisation des U.E, l'obtention des ECTS, les mécanismes de compensation prévus à l'article IV.4 et du diplôme.

IV.3. Conditions de validation

Le Bachelor universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le Bachelor universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et « SAÉ », varie dans un rapport de 40 à 60%.

En troisième année ce rapport peut toutefois être apprécié sur l'ensemble des deux unités d'enseignement d'une même compétence.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

IV.4. Compensation

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE.

Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence finale peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Des UE se référant à des niveaux de compétence finales différents ou à des compétences finales différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent.

Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

IV.5. Règles de progression

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation des points 4.3 et 4.4, ou par décision de jury.

Durant la totalité du cursus conduisant au Bachelor universitaire de technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins. Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

IV.6. Jury

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « Bachelor universitaire de technologie ».

> Durée de la formation

1220h sur 2 ans d'alternance

Calendrier de la formation rentrée 2023-2024 BUT2 et BUT3



Calendrier Apprentissage BUT2 - Promotion 2023-2025

Semaine	Lundi	au	Vendredi	Apprentis BUT2 2023-2024
34	du 21-août	au 25-août		La période entreprise peut démarrer avant la rentrée administrative
35	du 28-août	au 01-sept		
36	du 04-sept	au 08-sept		Rentrée administrative 4 sept
37	du 11-sept	au 15-sept		2 semaines de Cours à l'UT
38	du 18-sept	au 22-sept		2 semaines en entreprise
39	du 25-sept	au 29-sept		
40	du 02-oct	au 06-oct		3 semaines de Cours à l'UT
41	du 09-oct	au 13-oct		
42	du 16-oct	au 20-oct		
43	du 23-oct	au 27-oct		5 semaines en entreprise
44	du 30-oct	au 03-nov		
45	du 06-nov	au 10-nov		
46	du 13-nov	au 17-nov		
47	du 20-nov	au 24-nov		
48	du 27-nov	au 01-déc		4 semaines de Cours à l'UT
49	du 04-déc	au 08-déc		
50	du 11-déc	au 15-déc		
51	du 18-déc	au 22-déc		4 semaines en entreprise
52	du 25-déc	au 29-déc		
1	du 01-janv	au 05-janv		4 semaines en entreprise
2	du 08-janv	au 12-janv		
3	du 15-janv	au 19-janv		
4	du 22-janv	au 26-janv		3 semaines de Cours à l'UT
5	du 29-janv	au 02-févr		
6	du 05-févr	au 09-févr		5 semaines en entreprise
7	du 12-févr	au 16-févr		
8	du 19-févr	au 23-févr		
9	du 26-févr	au 01-mars		
10	du 04-mars	au 08-mars		
11	du 11-mars	au 15-mars		3 semaines de cours
12	du 18-mars	au 22-mars		
13	du 25-mars	au 29-mars		
14	du 01-avr	au 05-avr		5 semaines en entreprise
15	du 08-avr	au 12-avr		
16	du 15-avr	au 19-avr		
17	du 22-avr	au 26-avr		
18	du 29-avr	au 07-mai		
19	du 06-mai	au 10-mai		5 semaines de cours
20	du 13-mai	au 17-mai		
21	du 20-mai	au 24-mai		
22	du 27-mai	au 31-mai		
23	du 03-juin	au 07-juin		
24	du 10-juin	au 14-juin		12 semaines en entreprise et 2 jours
25	du 17-juin	au 21-juin		
26	du 24-juin	au 28-juin		
27	du 01-juil	au 05-juil		
28	du 08-juil	au 12-juil		
29	du 15-juil	au 19-juil		
30	du 22-juil	au 26-juil		
31	du 29-juil	au 02-août		
32	du 05-août	au 09-août		
33	du 12-août	au 16-août		
34	du 19-août	au 23-août		
35	du 26-août	au 30-août		
36	du 02-sept	au 03-sept		



Calendrier Apprentissage BUT3 - Promotion 2023-2024

Semaine	Lundi	au	Vendredi	Apprentis BUT3 2023-2024
34	du 21-août	au 25-août		La période entreprise peut démarrer avant la rentrée administrative pour les contrats en 1 an
35	du 28-août	au 01-sept		
36	du 04-sept	au 08-sept		Rentrée administrative 4 sept
37	du 11-sept	au 15-sept		5 semaines de Cours à l'UT
38	du 18-sept	au 22-sept		
39	du 25-sept	au 29-sept		
40	du 02-oct	au 06-oct		4 semaines en entreprise
41	du 09-oct	au 13-oct		
42	du 16-oct	au 20-oct		
43	du 23-oct	au 27-oct		
44	du 30-oct	au 03-nov		4 semaines de cours
45	du 06-nov	au 10-nov		
46	du 13-nov	au 17-nov		
47	du 20-nov	au 24-nov		5 semaines en entreprise
48	du 27-nov	au 01-déc		
49	du 04-déc	au 08-déc		
50	du 11-déc	au 15-déc		
51	du 18-déc	au 22-déc		
52	du 25-déc	au 29-déc		4 semaines de cours
1	du 01-janv	au 05-janv		
2	du 08-janv	au 12-janv		
3	du 15-janv	au 19-janv		
4	du 22-janv	au 26-janv		
5	du 29-janv	au 02-févr		4 semaines en entreprise
6	du 05-févr	au 09-févr		
7	du 12-févr	au 16-févr		
8	du 19-févr	au 23-févr		
9	du 26-févr	au 01-mars		
10	du 04-mars	au 08-mars		5 semaines de cours
11	du 11-mars	au 15-mars		
12	du 18-mars	au 22-mars		
13	du 25-mars	au 29-mars		21 semaines en entreprise et 2 jours
14	du 01-avr	au 05-avr		
15	du 08-avr	au 12-avr		
16	du 15-avr	au 19-avr		
17	du 22-avr	au 26-avr		
18	du 29-avr	au 07-mai		
19	du 06-mai	au 10-mai		
20	du 13-mai	au 17-mai		
21	du 20-mai	au 24-mai		
22	du 27-mai	au 31-mai		
23	du 03-juin	au 07-juin		
24	du 10-juin	au 14-juin		
25	du 17-juin	au 21-juin		
26	du 24-juin	au 28-juin		
27	du 01-juil	au 05-juil		
28	du 08-juil	au 12-juil		
29	du 15-juil	au 19-juil		
30	du 22-juil	au 26-juil		
31	du 29-juil	au 02-août		
32	du 05-août	au 09-août		
33	du 12-août	au 16-août		
34	du 19-août	au 23-août		
35	du 26-août	au 30-août		
36	du 02-sept	au 03-sept		

Les moyens

➤ **L'équipe pédagogique**

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants, d'enseignants-chercheurs et d'un enseignant associé (PAST). Elle est par ailleurs constituée de plusieurs professionnels en activité dans le secteur privé comme dans le public.

Sur demande.

➤ **Moyens mis à disposition :**

Une salle informatique est mise à disposition des étudiants pour tout cours nécessitant l'usage des NTIC (e-commerce, intelligences économiques).

Fiche RNCP

Répertoire national des certifications professionnelles

BUT - Génie Électrique et Informatique Industrielle : Automatismes et
Informatique Industrielle

Active

N° de fiche

RNCP35408

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 6

Code(s) NSF :

- 110 : Spécialités pluri-scientifiques
- 201 : Technologies de commandes des transformations industrielles
- 255 : Electricité, électronique

Formacode(s) :

- 24154 : énergie
- 31054 : informatique
- 24354 : électronique
- 24054 : électrotechnique
- 24454 : automatisme informatique industrielle

Date d'échéance de l'enregistrement : 31-08-2026

CERTIFICATEUR(S)

Nom légal	SIRET	Nom commercial	Site internet
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION	11004401300040	-	-
UNIVERSITE DE POITIERS	19860856400375	IUT d'Angoulême	https://iut-angouleme.univ- https://iut-angouleme.univ-

UNIVERSITE DU LITTORAL COTE D OPALE	19594403800205	IUT du Littoral Côte d'Opale	http://www.iut.univ-litt (http://www.iut.univ-litt)
CY CERGY PARIS UNIVERSITE	13002597600015	IUT de Cergy-Pontoise	https://cyiut.cyu.fr/ (https://c)
UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE	19141408500016	IUT Grand Ouest Normandie	http://iut-grand-oue-normandie.unicaen.fr/ (http://ouest-normandie.unica)
UNIVERSITE DE LORRAINE	13001550600012	IUT de Longwy	https://iut-longwy.univ-lo (https://iut-longwy.univ-lo)
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE	13002277500014	IUT Clermont Auvergne	https://iut.uca.fr/ (https://i)
NANTES UNIVERSITE	13002974700016	IUT de Nantes	https://iutnantes.univ-na (https://iutnantes.univ-na)
UNIVERSITE JEAN MONNET SAINT ETIENNE	19421095100456	IUT de Saint-Etienne	https://www.iut.univ-st-et (https://www.iut.univ-st-et)
UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE	19761904200017	IUT de Rouen	http://iutrouen.univ-roi (http://iutrouen.univ-roi)
UNIVERSITE DE LORRAINE	13001550600012	IUT de Saint-Dié	https://iutsd.univ-lorra (https://iutsd.univ-lorra)
UNIVERSITE AMIENS PICARDIE JULES VERNE	19801344300017	IUT de l'Aisne	https://iut-aisne.u-picar (https://iut-aisne.u-picar)
UNIVERSITE PAUL SABATIER TOULOUSE III	19311384200010	IUT Paul Sabatier	https://iut.univ-tlse3.fr/ (http://tlse3.fr/)
UNIV POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE	19593279300019	IUT de Valenciennes	http://www.uphf.fr/ (http://www.uphf.fr/)
UNIVERSITE BREST BRETAGNE OCCIDENTALE	19290346600014	I.U.T de Brest	https://www.iut-bres (https://www.iut-bres)
UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1	19691774400019	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Gratte-Ciel	https://iut.univ-lyon1.fr/ (http://lyon1.fr/)
UNIVERSITE COTE D'AZUR	13002566100013	I.U.T Nice-Côte d'Azur	http://unice.fr/iut/presentat (http://unice.fr/iut/presentat)

UNIVERSITE D ARTOIS	19624401600016	I.U.T. de Béthune	https://iut-bethune.univ-arts-et-metiers.fr/ (https://iut-bethune.univ-arts-et-metiers.fr/)
UNIVERSITE D'AIX MARSEILLE	13001533200013	IUT Aix- Marseille	https://iut.univ-amu.fr/ (http://www.univ-amu.fr/)
UNIVERSITE D'ANGERS	19490970100303	Université d'Angers	https://www.univ-angers.fr/ (https://www.univ-angers.fr/)
UNIVERSITE DE BORDEAUX	13001835100010	I.U.T de Bordeaux - Site Bordeaux - Gradignan	https://www.iut.u-bordeaux.fr/ (https://www.iut.u-bordeaux.fr/)
UNIVERSITE DE HAUTE ALSACE	19681166500013	I.U.T. de Mulhouse	https://www.iutmulhouse.fr/ (https://www.iutmulhouse.fr/)
UNIVERSITE DE LORRAINE	13001550600012	I.U.T de Nancy- Brabois - Université de Lorraine	https://iutnb.univ-lorraine.fr/ (https://iutnb.univ-lorraine.fr/)
UNIVERSITE DE MONTPELLIER	13002054800017	I.U.T de Nîmes	https://iut-nimes.edu.umon.fr/ (https://iut-nimes.edu.umon.fr/)
UNIVERSITE DE	19860856400375	I.U.T. Poitiers	https://iutp.univ-poitiers.fr/
UNIVERSITE DE RENNES I	19350936100013	I.U.T de Rennes	https://iut-rennes.univ-rennes.fr/ (https://iut-rennes.univ-rennes.fr/)
UNIVERSITE DE STRASBOURG	13000545700010	I.U.T. de Haguenau	https://iuthaguenau.univ-strasbourg.fr/ (https://iuthaguenau.univ-strasbourg.fr/)
UNIVERSITE DE TOULON	19830766200017	I.U.T de Toulon	https://iut.univ-tln.fr/ (https://www.univ-tln.fr/)
UNIVERSITE DE TOURS	19370800500478	Institut Universitaire de Technologie de TOURS	https://iut.univ-tours.fr/ (http://www.univ-tours.fr/)
UNIVERSITE D EVRY VAL D ESSONNE	19911975100014	I.U.T. d'Evry Val d'Essonne	http://www.iut-evry.fr/ (http://www.univ-evry.fr/)
UNIVERSITE DIJON BOURGOGNE	19211237300019	I.U.T du Creusot	https://iutlecreusot.u-bourgogne.fr/ (https://iutlecreusot.u-bourgogne.fr/)
UNIVERSITE D'ORLEANS	19450855200677	I.U.T. de Châteauroux	https://www.univ-orleans.fr/ (https://www.univ-orleans.fr/)
UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	13002608100013	IUT 1 GRENOBLE	https://iut1.univ-grenoble.fr/ (https://iut1.univ-grenoble.fr/)

UNIVERSITE LE HAVRE NORMANDIE	19762762300097	I.U.T du Havre	https://www-iut.univ-leh (https://www-iut.univ-leh)
UNIVERSITE PARIS NANTERRE	19921204400010	I.U.T de Ville d'Avray	https://cva.parisnantei (https://cva.parisnantei)
UNIVERSITE PARIS-SACLAY	13002602400054	IUT de Cachan Université Paris-Saclay	https://www.iut-cachan.univ-saclay.fr/ (https://www.cachan.universite-paris-s)
UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC	19730858800015	I.U.T. Annecy	https://www.iut-acy.univ (https://www.iut-acy.univ)
UNIVERSITE VERSAILLES ST QUENTIN YVELINE	19781944400013	I.U.T de Velizy	https://www.iut-veli-rambouillet.uvsq.fr/ (https://www.velizy-rambouillet.uvs)
UNIVERSITE DE LILLE	13002975400012	https://www.iut-a.univ-lille.fr/	I.U.T. de Lille A (I.U.T. de

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

Objectifs et contexte de la certification :

Le Bachelor Universitaire de Technologie, de la spécialité « Génie Électrique et Informatique Industrielle (GEII) », parcours « Automatismes & Informatique Industrielle (AII) » est axé sur l'innovation et le développement technologique et certifie à un diplôme polyvalent. Le B.U.T. GEII a pour mission de certifier des cadres intermédiaires capables de mettre en place et gérer des installations électriques, de concevoir, réaliser, programmer et maintenir des cartes électroniques fixes ou embarquées (automobile, avionique, robotique, etc.), d'automatiser et de contrôler des processus industriels. Les compétences développées permettent également de gérer et maintenir des réseaux informatiques industriels, analyser et développer des systèmes de traitement et de transmission de l'information.

En complément d'un tronc commun fort, à travers sa coloration, le parcours AII met l'accent sur l'automatisme et la robotique, domaines incontournables dans le secteur de la production industrielle. Avec la révolution numérique de l'industrie de futur, cette certification a pour objectif de vous former à installer et à programmer des systèmes automatisés (automates, robots et vision) qui assureront la conduite et le contrôle des procédés industriels. Vous découvrirez ce que l'industrie du futur apporte comme nouvelle façon d'organiser les moyens de production, en plaçant le numérique au cœur des moyens de fabrication (l'internet des objets (IoT), le jumeau numérique, la réalité augmentée ou virtuelle, l'intelligence artificielle, le Cloud, le Big Data, la cybersécurité, etc.).

Ces outils communicants, grâce à l'essor des nouveaux réseaux informatiques industriels, apportent des solutions pour mettre en place des systèmes de contrôle (supervision et Interface Homme-Machine) qui permettent l'aide à la conduite des installations, leur surveillance, la traçabilité des produits et le suivi des consommations d'énergies.

Activités visées :

Conception de la partie GEII d'un système o Conseil au client en menant une étude de faisabilité à partir d'un cahier des charges ; o Demande de chiffrage pour la réalisation d'un prototype ou d'un système industriel en GEII ; o Conception d'un prototype ou d'un sous-système à partir d'un cahier des charges partiel.

Vérification de la partie GEII d'un système o Mise en place d'un protocole de test et de mesures dans les domaines de la gestion, production et maîtrise de l'énergie ; o Mise en place d'un protocole de test et de mesures dans les process industriels ; o Mise en place d'un protocole de test et de mesures dans les systèmes embarqués. ·

Maintien en condition opérationnelle d'un système o Maintenance corrective, préventive et améliorative dans les domaines de la gestion, production et maîtrise de l'énergie ; o Maintenance corrective, préventive et améliorative dans les process industriels ; o Maintenance corrective, préventive et améliorative dans les systèmes embarqués.

Intégration d'un système de commande et de contrôle dans un procédé industriel o Planification d'opérations d'installation d'un système automatisé et/ou d'une architecture réseau ; o Montage et installation d'éléments ou sous-ensembles d'un système automatisé et ou d'une architecture réseau ; o Mise en service d'un système automatisé et ou d'une architecture réseau ; o Etude d'implantation d'un système automatisé et/ou d'une architecture réseau dans un contexte industriel.

Compétences attestées :

Concevoir la partie GEII d'un système o En adoptant une approche holistique intégrant les innovations technologiques en lien avec la stratégie de l'entreprise pour répondre un besoin client ; o En produisant l'ensemble des documents nécessaires pour le client et les différents prestataires ; o En communiquant de façon adaptée avec les différents acteurs avant et pendant la phase de conception.

Vérifier la partie GEII d'un système o En tenant compte des spécificités matérielles, réglementaires et contextuelles ; o En mettant en œuvre un plan d'essais et d'évaluations, dans une visée d'analyse qualitative et corrective ; o En tenant compte des enjeux économiques, environnementaux et réglementaires de la société.

Assurer le maintien en condition opérationnelle d'un système o En adoptant une communication proactive avec les différents acteurs ; o En adoptant une approche holistique intégrant les nouvelles technologies et la transformation digitale.

Intégrer un système de commande et de contrôle dans un procédé industriel o En garantissant un accompagnement client amont, aval et transverse dans une démarche qualité ; o En respectant les normes et les contraintes réglementaires y compris dans un contexte international ; o En gérant les réseaux industriels de communication pour une meilleure disponibilité et sécurité.

Compétences transversales : **Se servir du numérique** : ·En utilisant les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe

Exploiter les données à des fins d'analyse : ·En identifiant, sélectionnant et analysant avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation

·En analysant et synthétisant des données en vue de leur exploitation

·En développant une argumentation avec esprit critique

S'exprimer et communiquer à l'écrit et à l'oral : ·En se servant aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française

·En communiquant par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, en français et dans au moins une langue étrangère

Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle :

·En situant son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.

·En respectant les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.

·En travaillant en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.

·En analysant ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

·En prenant en compte des problématiques liées aux situations de handicap, à l'accessibilité et à la conception universelle.

Se Positionner vis à vis d'un champ professionnel :

·En identifiant et situant les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis et la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder

·En caractérisant et valorisant son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte

·En identifiant le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs

Modalités d'évaluation :

Validation des compétences par évaluation orale, écrite et pratique lors de mises en situation professionnelle (rédaction et réalisation de rapports, plans, schémas, études techniques - exposé oral de présentation d'équipement ou de procédé - mise en situation sur des pilotes et en stage et projet, études de cas, évaluation du travail réalisé en stage et projet).

BLOCS DE COMPÉTENCES

N° et intitulé du bloc	Liste de compétences	Modalités d'évaluation
RNCP35408BC01 Concevoir la partie GEII d'un système	Produire une analyse fonctionnelle d'un système simple. Réaliser un prototype pour des solutions techniques matériel et/ou logiciel. Rédiger un dossier de fabrication à partir d'un dossier de conception. Proposer des solutions techniques liées à l'analyse fonctionnelle. Dérisquer les solutions techniques retenues. Contribuer à la rédaction d'un cahier des charges. Prouver la pertinence de ses choix technologiques. Rédiger un dossier de conception.	Validation des compétences par évaluation orale, écrite et pratique lors de mises en situation professionnelle (rédaction et réalisation de rapports, plans, schémas, études techniques - exposé oral de présentation d'équipement ou de procédé - mise en situation sur des pilotes et en stage et projet, études de cas, évaluation du travail réalisé en stage et projet)

<p>RNCP35408BC02</p> <p>Vérifier la partie GEII d'un système</p>	<p>Appliquer une procédure d'essais. Identifier un dysfonctionnement Décrire les effets d'un dysfonctionnement. Identifier les tests et mesures à mettre en place pour valider le fonctionnement d'un système. Certifier le fonctionnement d'un nouvel équipement industriel. Déterminer la cause racine d'un dysfonctionnement. Proposer une solution corrective à un dysfonctionnement. Produire une procédure d'essais pour valider la conformité d'un système.</p>	<p>Validation des compétences par évaluation orale, écrite et pratique lors de mises en situation professionnelle (rédaction et réalisation de rapports, plans, schémas, études techniques - exposé oral de présentation d'équipement ou de procédé - mise en situation sur des pilotes et en stage et projet, études de cas, évaluation du travail réalisé en stage et projet)</p>
<p>RNCP35408BC03</p> <p>Assurer le maintien en condition opérationnelle d'un système</p>	<p>Exécuter l'entretien et le contrôle d'un système en respectant une procédure. Exécuter une opération de maintenance (corrective, préventive, améliorative). Diagnostiquer un dysfonctionnement dans un système. Identifier la cause racine du dysfonctionnement. Proposer une solution de maintenance. Évaluer les coûts d'indisponibilité et de maintenance d'un système. Produire une procédure de maintenance. Proposer un appui technique aux différents acteurs à l'échelle nationale et internationale.</p>	<p>Validation des compétences par évaluation orale, écrite et pratique lors de mises en situation professionnelle (rédaction et réalisation de rapports, plans, schémas, études techniques - exposé oral de présentation d'équipement ou de procédé - mise en situation sur des pilotes et en stage et projet, études de cas, évaluation du travail réalisé en stage et projet)</p>
<p>RNCP35408BC04</p> <p>Intégrer un système de commande et de contrôle dans un procédé industriel</p>	<p>Appliquer la procédure d'installation d'un système Exécuter la mise en service d'un système en respectant la procédure. Planifier l'installation et la mise en service d'un nouvel équipement. Produire une procédure d'installation et de mise en service d'un système. Produire le dossier de conformité du système en gérant le versionnage.</p>	<p>Validation des compétences par évaluation orale, écrite et pratique lors de mises en situation professionnelle (rédaction et réalisation de rapports, plans, schémas, études techniques - exposé oral de présentation d'équipement ou de procédé - mise en situation sur des pilotes et en stage et projet, études de cas, évaluation du travail réalisé en stage et projet)</p>

<p>RNCP35408BC05</p> <p>Usages numériques</p>	<p>- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.</p>	<p><i>Contrôle continu intégral mobilisant notamment des mises en situation professionnelle à partir desquelles est demandée une démarche autoréflexive et de démonstration des compétences acquises</i></p>
<p>RNCP35408BC06</p> <p>Exploitation de données à des fins d'analyse</p>	<p>- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation. - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation. Développer une argumentation avec esprit critique.</p>	<p><i>Contrôle continu intégral mobilisant notamment des mises en situation professionnelle à partir desquelles est demandée une démarche autoréflexive et de démonstration des compétences acquises</i></p>
<p>RNCP35408BC07</p> <p>Expression et communication écrites et orales</p>	<p>Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française. Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.</p>	<p><i>Contrôle continu intégral mobilisant notamment des mises en situation professionnelle à partir desquelles est demandée une démarche autoréflexive et de démonstration des compétences acquises</i></p>
<p>RNCP35408BC08</p> <p>Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle</p>	<p>- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique</p>	<p><i>Contrôle continu intégral mobilisant notamment des mises en situation professionnelle à partir desquelles est demandée une démarche autoréflexive et de démonstration des compétences acquises</i></p>
<p>RNCP35408BC09</p> <p>Positionnement vis à vis d'un champ professionnel</p>	<p>- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis et la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs</p>	<p><i>Contrôle continu intégral mobilisant notamment des mises en situation professionnelle à partir desquelles est demandée une démarche autoréflexive et de démonstration des compétences acquises</i></p>

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

L'intégralité de la certification s'obtient par la validation de tous les blocs de compétences.

SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI

Secteurs d'activités :

Le titulaire d'un BUT « Génie Électrique et Informatique Industrielle » : « Automatismes & Informatique Industrielle » est un cadre intermédiaire qui exerce ses activités dans les domaines traditionnels qui relèvent de l'électricité, de l'électronique, de l'informatique industrielle et de leurs applications, tels que les industries électriques et électroniques, la production et le transport d'énergie, les télécommunications, les technologies de l'information et de la communication.

Avec la généralisation de ces technologies, les compétences du titulaire du BUT « Génie Électrique et Informatique Industrielle » : « Automatismes & Informatique Industrielle » s'exercent également dans des secteurs aussi divers que les industries de transformation et manufacturières, la gestion de l'énergie, les transports et l'automobile, l'aérospatiale et la défense, la construction et le bâtiment, la santé, l'agroalimentaire et les agro-industries.

Type d'emplois accessibles :

Débutant : Cadre technique dans les domaines de l'informatique industrielle et de l'automatismes (études et conception, conduite d'installation automatisée, maintenance, contrôle essais qualité...), cadre technico-commercial, développeur en informatique industrielle, roboticien/automaticien, assistant responsable d'affaires, conseiller, consultant, assistant ingénieur, chargé d'essais, technicien projeteur, intégrateur, spécialiste en sécurité des systèmes, cadres d'étude et développement en automatismes industriels.

Après 2 ou 3 ans d'expérience : Responsable projet, chef de projet, chargé d'affaires ou d'études, responsable de maintenance.

Code(s) ROME :

- I1302 - Installation et maintenance d'automatismes
- H1208 - Intervention technique en études et conception en automatismes
- H1504 - Intervention technique en contrôle essai qualité en électricité et électronique
- M1805 - Études et développement informatique
- H1209 - Intervention technique en études et développement électronique

Références juridiques des réglementations d'activité :

VOIES D'ACCÈS

Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences :

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition c
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Jury présidé par le directeur de l'IUT et comprenant le moitié des enseignants-chercheurs et enseignants, et p professionnels en relation étroite avec la spécialité cor l'article L. 612-1 du code de l'éducation (https://www.legifrance.gouv.fr/cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI)
Après un parcours de formation continue	X		Jury présidé par le directeur de l'IUT et comprenant le moitié des enseignants-chercheurs et enseignants, et p professionnels en relation étroite avec la spécialité cor l'article L. 612-1 du code de l'éducation (https://www.legifrance.gouv.fr/cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI)
En contrat de professionnalisation	X		Jury présidé par le directeur de l'IUT et comprenant le moitié des enseignants-chercheurs et enseignants, et p professionnels en relation étroite avec la spécialité cor l'article L. 612-1 du code de l'éducation (https://www.legifrance.gouv.fr/cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI)
Par candidature individuelle		X	-
Par expérience	X		Jury présidé par le directeur de l'IUT et comprenant le moitié des enseignants-chercheurs et enseignants, et p professionnels en relation étroite avec la spécialité cor l'article L. 613-4 du code de l'éducation (https://www.legifrance.gouv.fr/cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI)
En contrat d'apprentissage	X		Jury présidé par le directeur de l'IUT et comprenant le moitié des enseignants-chercheurs et enseignants, et p professionnels en relation étroite avec la spécialité cor l'article L. 612-1 du code de l'éducation (https://www.legifrance.gouv.fr/cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI)

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie	X	
Inscrite au cadre de la Polynésie française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Oui

Certifications professionnelles, certifications ou habilitations en équivalence au niveau européen ou international :

Certifications professionnelles enregistrées au RNCP en équivalence :

N° de la fiche	Intitulé de la certification professionnelle reconnue en équivalence	Nature de l'équivalence (totale, partielle)
RNCP4379 (/recherche/rncp/4379)	DUT génie électrique et informatique industrielle	partielle

Liens avec des certifications et habilitations enregistrées au Répertoire spécifique :

BASE LÉGALE

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
12-12-2019	Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

Date d'effet de la certification	01-09-2021
Date d'échéance de l'enregistrement	31-08-2026